

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MUR Ange, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	VOTES	
Nombre de conseillers présents : 11	Pour :	11
Nombre de conseillers votants : 11	Contre :	0
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2020		
Date d'affichage de la présente délibération : 21/12/2020		

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick, OTT Jérémy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Absents excusés : Néant

Monsieur DIAS Francis est élu secrétaire de séance.

OBJET : Motion en faveur du maintien des trésoreries. **2020-DE-044.**

Monsieur le Maire fait état du plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées présenté par le Directeur de la DGFIP à l'Agglomération lors d'un CA. Il donne copie du courrier syndical adressé aux Communes (copie jointe à cette délibération) et fait lecture de la motion prise par le Conseil Départemental lors de sa session du 04/12/2020 (copie jointe à cette délibération).

Un débat s'instaure ou l'unanimité se fait de prendre la même motion que le Conseil Départemental en y incluant :

-S'oppose à la fermeture... **et notamment celle de Lourdes.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres est solidaire du Conseil Départemental et valide cette motion amendée « **et notamment celle de Lourdes** »

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ange MUR.

NB : Copie courrier syndical et motion Conseil Départemental annexés à cette délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....